

Louis Aliot conteste sa condamnation dans l'affaire des assistants parlementaires du RN

Ville de Perpignan | 31-03-2025 | 14:46



Perpignan

Le maire de Perpignan, Louis Aliot, a réagi avec fermeté après avoir pris connaissance du jugement rendu ce lundi par le tribunal judiciaire de Paris dans le cadre de l'affaire dite des assistants parlementaires du Rassemblement National (RN). Dans un communiqué, Aliot affirme qu'il conteste le verdict et exprime sa ferme volonté de faire appel d'une décision qu'il juge injuste et disproportionnée.

L'affaire concerne plusieurs cadres du RN, dont Marine Le Pen, et porte sur l'emploi présumé d'assistants parlementaires européens ayant travaillé pour le parti avec des fonds européens. Bien qu'Aliot souligne qu'aucun enrichissement personnel ne nous est reproché, il dénonce la sévérité inédite des peines prononcées et fustige une instrumentalisation judiciaire visant à détruire nos idées et nos valeurs.

Dans son communiqué, Aliot défend également son action municipale et affirme que cette condamnation n'entravera pas son engagement politique ni son travail au service de Perpignan : Je reste maire de notre ville et je continue à œuvrer pour son développement.

Le maire accuse la justice d'avoir agi avec un biais politique, dans le but d'empêcher la candidature de la favorite à l'élection présidentielle, Marine Le Pen, ce qui, selon lui, priverait les Français de la principale alternative démocratique. Il déplore que cette intrusion dans le jeu électoral laissera une tâche indélébile dans l'histoire démocratique du pays.

Enfin, il assure qu'il contestera la condamnation par toutes les voies de droit possibles et réaffirme sa confiance dans le fait que la justice finira par corriger ce qu'il considère comme une profonde injustice.

Autor: Redacció